

# Projet coopérative SOLAGRO / association AFTERRRES

## Le narratif

Version du 15 avril 2025.

1. Notre horizon : une gestion économe, solidaire et de long terme des ressources naturelles.....	1
2. Trois métiers pour faire le lien entre terrain et recherche .....	2
3. AFTERRRES, au cœur du projet .....	3
4. Un statut d'entreprise associative longtemps revendiqué .....	3
5. Une évolution attendue .....	4
6. L'organisation envisagée.....	4
7. Les missions de l'association AFTERRRES.....	5
8. La coopérative SOLAGRO .....	6
9. La filialisation de l'activité « ingénierie méthanisation » .....	6
10. Le processus de réorganisation.....	7

### 1. Notre horizon : une gestion économe, solidaire et de long terme des ressources naturelles

L'objet statutaire de SOLAGRO est de « favoriser l'émergence et le développement dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture et de la forêt, de pratiques et de procédés participant à une gestion économe, solidaire et de long terme des ressources naturelles » (article 2 des statuts).

Le vocable de « **transition écologique** » n'existait pas lors de la fondation de l'association en 1981. Pourtant c'est bien dans cette perspective que s'inscrit l'action de SOLAGRO depuis le départ. La « transition écologique » consiste à passer d'un « ancien régime » énergétique, climatique, agricole, alimentaire (pour les domaines qui nous concernent directement) qui n'intègre pas les limites planétaires, à un « nouveau régime » où nos sociétés trouveraient un nouvel équilibre respectueux des écosystèmes. Il s'agit de participer à fonder une **économie qui s'appuie sur le vivant**, permettant de rester en deçà des limites planétaires.

S'appuyer sur le vivant, c'est s'en inspirer pour transformer notre système de production. **L'agroécologie** pour nous n'est pas autre chose que la recherche de solutions de **pilotage des écosystèmes cultivés** – agricoles ou forestiers – plutôt que de contrôle de ceux-ci : un pilotage qui repose sur la gestion des équilibres entre les êtres vivants qui composent ces écosystèmes.

S'appuyer sur le vivant, c'est d'abord mobiliser des solutions fondées sur la nature, et considérer la biodiversité et le sol comme des facteurs de production essentiels.

C'est aussi **mobiliser des ressources renouvelables biologiques** produites par ces mêmes écosystèmes, plutôt que des ressources géologiques qui sont par définition non renouvelables et en quantité limitée pour la plupart, qu'il s'agisse des matières fossiles ou minières.

Une ressource est renouvelable dans la mesure où les prélèvements sont inférieurs ou égaux à la production, qui elle-même dépend de la biocapacité des écosystèmes à produire des matières biologiques utilisables par les humains.

Or toute matière vivante est également utilisable par d'autres êtres vivants. L'économie du vivant consiste d'abord à **garantir l'existence même de la vie**. Elle veille à la préservation des écosystèmes, en limitant le changement d'usage des terres et la dégradation des habitats, en atteignant la neutralité climatique aussi vite que possible, en réduisant le recours aux substances toxiques pour l'environnement et la santé, en réduisant les pollutions de toute nature qui affectent l'air, l'eau, les sols. Elle s'assure que les cycles qui entretiennent la vie – carbone, azote, phosphore, eau – soient bouclés.

Cette approche globale s'est élargie au fil du temps à de nombreuses thématiques : énergie, agroécologie, biodiversité, climat, forêt, méthanisation, alimentation, santé...

## 2. Trois métiers pour faire le lien entre terrain et recherche

SOLAGRO, depuis son origine, s'est fixé comme objectif **d'apporter sur le terrain des réponses fondées sur des travaux scientifiques**, en considérant que la démonstration par l'exemple est la clé du changement : agir pour comprendre, comprendre pour agir. L'articulation de nos trois métiers – **« savoir, faire et faire savoir »** - conserve donc toute sa pertinence.

### SAVOIR - ou développer des méthodes et des analyses, inventer des procédés et des pratiques

Les différentes limites planétaires sont étroitement liées entre elles. De nombreuses réponses sont convergentes. La liste des actions qui permettent de répondre à plusieurs enjeux à la fois est longue, à commencer par la diminution de la consommation d'énergie fossile grâce à l'efficacité énergétique, ou le changement de régime alimentaire. Mais certaines solutions favorables au climat peuvent réduire la biodiversité, et inversement.

Nos travaux visent à identifier les tensions et imaginer les meilleurs compromis. La transition écologique a besoin de **boussoles** pour se repérer dans le maquis des idées et solutions, parmi lesquelles il faut faire le tri, qu'il faut améliorer, réorienter, ajuster. Elle nécessite de nouveaux savoirs, et pour nous **l'innovation** ne se cantonne pas à la technologie, elle est aussi et surtout **agronomique, environnementale et sociale**.

### FAIRE - c'est-à-dire accompagner les acteurs de terrain et rehausser le niveau d'ambition

Aujourd'hui les **« démonstrations de faisabilité »** sont faites. Longtemps nous avons dû chercher à montrer que les alternatives fonctionnaient, qu'il s'agisse des énergies renouvelables ou de l'agroécologie. Nous avons ensuite participé à la **construction de « filières »**. Désormais notre projet vise à **changer d'échelle**.

Les transitions passent par les territoires. C'est à cette échelle que se bâtissent concrètement les projets, avec des acteurs multiples, issus des collectivités, des mondes agricole, économique, associatif, de l'administration...

Mais il y a urgence et il nous faut aller vite car la situation est critique. Il est plus que jamais nécessaire de calculer la route de la manière la plus fine. Jamais nous n'avons eu autant besoin d'évaluation et d'analyse. Mais c'est aussi de pilotage en temps réel dont nous avons besoin, car nous devons avancer malgré les incertitudes et les risques.

Le niveau d'ambition des plans d'action, qu'ils soient à l'échelle des territoires, des régions, du pays tout entier, doit être significativement rehaussé. Il ne faut plus se satisfaire de l'expérimentation, il

faut désormais massifier, aller vite et loin. Notre intention est de participer à **l'accélération des transformations**.

### **FAIRE SAVOIR - convaincre et susciter l'envie de passer à l'acte**

Il nous faut expliquer, former, informer, donner à voir. Les outils d'information, de diagnostic, d'évaluation, de diffusion jouent un rôle capital. Nous proposons une information exigeante, sur des formats qui ne se contentent pas de capter quelques secondes d'attention d'auditeurs pressés.

Il faut également fédérer, organiser, partager. La transition écologique ne peut se décréter et s'appliquer verticalement. Elle sera menée par une myriade d'acteurs, depuis les citoyens et consommateurs jusqu'aux grandes organisations économiques et aux institutions. SOLAGRO joue un rôle actif avec les différentes organisations dont elle est membre, et participe à organiser et alimenter le débat public.

## **3. ATERRES, au cœur du projet**

Le projet **ATERRES 2050** constitue le cœur du projet associatif de SOLAGRO. Il s'est construit dans le cadre d'une **démarche collaborative**, au fil des années et des savoirs développés par l'association. La démarche ATERRES 2050 permet d'explorer les possibles d'un système agricole et alimentaire répondant aux défis de demain.

Depuis l'élaboration du premier scénario en 2011, il n'a cessé d'être **mis en débat**. L'organisation des « Universités ATERRES » en 2021, 2023, montre l'intérêt grandissant des travaux de SOLAGRO dans le débat public. La visibilité médiatique acquise récemment par SOLAGRO témoigne aussi d'une meilleure attention du public pour ces thématiques.

## **4. Un statut d'entreprise associative longtemps revendiqué**

SOLAGRO existe depuis 1981 en tant qu'**association loi 1901 à but non lucratif**. Depuis 44 ans, SOLAGRO reste fidèle à ses **valeurs d'engagement au service de l'intérêt général et des transitions**. Cet engagement est légitimé par les adhérents qui prennent part au projet associatif : 250 adhérents en 2024.

La question du statut associatif de SOLAGRO a souvent été débattue. En 2009, SOLAGRO avait réaffirmé son choix de rester une association, tout en précisant qu'elle était aussi une entreprise. Ainsi, le terme d'**entreprise associative** est utilisé pour faire le lien entre le travail de bureau d'études, la dimension militante, l'éthique de l'engagement et le désir d'autonomie économique.

SOLAGRO a construit sa solidité économique par son indépendance vis-à-vis de tout financeur, public comme privé, en diversifiant et équilibrant nos sources de financement. Nous pensons que ce choix effectué dès nos débuts est plus d'actualité que jamais.

Les volets « associatif » et « entreprise » sont très imbriqués. Le scénario ATERRES n'a pu être construit que grâce à l'expertise de terrain acquise au cours de nos missions menées pour différents acteurs : agriculteurs, collectivités territoriales, entreprises, administrations. Réciproquement, la vision proposée par ATERRES offre un cadre cohérent pour l'action, y compris et surtout pour nos parties prenantes.

## 5. Une évolution attendue

### Créer une association dédiée pour donner un nouvel élan au projet ATERRES

Le projet ATERRES est étroitement lié à SOLAGRO.

Notre intention est d'en faire un **projet partagé par les acteurs de notre écosystème**, et en particulier par nos « alliés ».

L'expansion d'ATERRES nécessite par ailleurs des financements dédiés à des actions qui sont neuves à SOLAGRO, notamment les actions de plaidoyer. Celles-ci ont démarré, modestement, dès l'origine du scénario ATERRES en 2011, avec notamment des financements de la Fondation pour le Progrès de l'Homme. Elles se sont amplifiées à partir de 2017, pour conduire des projets spécifiques. Nous souhaitons désormais changer d'échelle et démultiplier notre action.

Pour cela nous allons créer une association, dénommée ATERRES, qui sera dédiée à la **promotion de la transition écologique dans le « secteur des terres », en se basant notamment sur la vision prospective offerte par le scénario ATERRES**. Cette association pourra recevoir des financements de mécènes privés, de fonds publics et d'appels à projets. Elle agira dans le champ non concurrentiel.

Son objet s'inspirera de celui de SOLAGRO en l'actualisant : « promouvoir des solutions compatibles avec les limites planétaires et les besoins sociaux fondamentaux des êtres humains, dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de la forêt, de l'alimentation, en s'appuyant sur la prospective et les échanges entre acteurs ».

L'association ATERRES héritera de tous les travaux menés jusqu'à présent par SOLAGRO dans le cadre du projet ATERRES : le site Internet, l'image, le nom.

### Un nouveau souffle à la dynamique associative

Avec 53 salariés – un chiffre qui va continuer à augmenter – et surtout une diversité de thématiques et d'expertises qui va croissante, le mode de fonctionnement associatif qui repose notamment sur le bénévolat d'une quinzaine d'administrateurs, risque de montrer des limites. Les modes d'intervention de l'association ATERRES sont plus restreints que ceux de l'association SOLAGRO actuelle. En particulier l'association ATERRES ne fournira pas de conseil de terrain, de missions d'assistance à maîtrise d'œuvre, d'expertises, d'études, de programmes de recherche. L'expertise technique sera confiée à la coopérative SOLAGRO.

En créant ainsi une association ATERRES allégée d'une bonne partie de l'expertise technique de SOLAGRO, nous pensons qu'il sera plus facile de faire adhérer de nouvelles personnes ou de nouvelles organisations qui pourraient se reconnaître dans le projet ATERRES.

## 6. L'organisation envisagée

La nouvelle organisation est construite sur la séparation des activités actuelles de SOLAGRO entre 2 entités :

- D'une part ATERRES, association à but non lucratif et reconnue d'intérêt général ;
- D'autre part SOLAGRO, structure coopérative, dont la nature serait une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)

Les adhérents actuels de SOLAGRO association seraient invités à **rejoindre l'association ATERRES**. Ils peuvent aussi s'ils le souhaitent **prendre des parts sociales dans la coopérative SOLAGRO**.

Le personnel salarié fera partie d'un **groupement d'employeur** qui mettra à disposition les employés en fonction de leur expertise sur les différents projets.

Il est essentiel pour nous de **maintenir la cohérence** de nos actions entre le travail opérationnel de terrain, d'accompagnement d'acteurs, d'expertise et de recherche, qui sera mené dans la coopérative SOLAGRO, et nos actions de plaidoyer et de diffusion, qui seront pilotées par l'association AFTERRRES, car le plaidoyer et la prospective se nourrissent du terrain, et réciproquement l'action de terrain trouve sa justification dans la vision portée par la prospective.

La possibilité pour les salariés d'apporter leur contribution entre l'association et la coopérative de façon fluide et transparente est donc un enjeu majeur pour pouvoir maintenir cette approche systémique.

La fonction de groupement d'employeurs sera assurée par la SCIC, qui a la capacité juridique d'inscrire cette fonction dans ses statuts. Ce dispositif permet aux salariés d'être à la fois associés de la SCIC s'ils le souhaitent, tout en étant mis à disposition d'autres structures grâce au GE, ce qui ne serait pas possible si le GE était une structure juridique indépendante.

## 7. Les missions de l'association AFTERRRES

Pour donner un aperçu des missions qui seraient confiées à l'association AFTERRRES, on peut s'inspirer de celles qui ont été menées au sein de SOLAGRO en 2023 et 2024 et qui pourraient désormais l'être dans l'association AFTERRRES.

**Animation de réseau : le réseau [ALTAA](#)** – Alliance pour la Transition Alimentaire et Agroécologique - est une initiative portée par SOLAGRO et quelques personnes pour créer un espace d'échange et de coopération, et nourrir le plaidoyer des « alliés » d'ALTAA.

**Webinaires, publications, notes de positionnement** : les séries de webinaires thématiques sur la biodiversité, sur la forêt et la filière bois, assorties de brochures « AFTERRRES biodiversité » et « AFTERRRES – forêt et filière bois » offrent des espaces de débats et des matières à réflexion.

**Les universités AFTERRRES**, organisées tous les 2 ans, sont des moments de débats, où se croisent des publics très variés, ce qui est l'une des marques d'AFTERRRES : agriculteurs, collectivités locales, scientifiques, administrations, associations, étudiants, entreprises...

**Plateforme de diffusion : les outils [OSAE](#) et [HERBEA](#)** sont des sites de diffusion des bonnes pratiques agroécologiques, généraliste (OSAE) ou ciblé sur une famille de pratique (HERBEA).

La **future plateforme OTAAE – Osez la transition agricole, alimentaire, énergétique et écologique** – reprendra le concept d'OSAE et l'étendra à d'autres thématiques (territoires, paysages, filières, environnement alimentaire...), à l'aide de différents partenaires. OTAAE permettra aussi de se projeter en 2050 pour donner à voir ce que seraient, en 2050 et selon le scénario AFTERRRES, des fermes, territoires, paysages, environnements alimentaires...

La **future plateforme d'indicateurs agro-environnementaux** en cours d'élaboration permettra à différents partenaires de bénéficier d'un outil puissant de cartographie des indicateurs. La première utilisation de cette plateforme est destinée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Des outils tels que la carte communale de l'utilisation des produits phytosanitaires ADONIS, le calculateur [empreinte pesticides](#), le jeu [A Table !](#), pourront aussi être portés par l'Association AFTERRRES.

Pour beaucoup de ces missions, le recours à l'expertise acquise dans le cadre des travaux menés par la coopérative SOLAGRO sera nécessaire. De la même façon que le calculateur Empreinte pesticide est une co-production entre la Fondation Écotone, qui en est l'éditeur, et l'association SOLAGRO, qui a fourni la méthodologie et apporté son expertise, chacune des missions portées par l'association

AFTERRES pourra faire appel quand nécessaire à une expertise externe, y compris bien entendu à l'expertise disponible auprès de la coopérative SOLAGRO.

## 8. La coopérative SOLAGRO

### Une Société Coopérative d'Intérêt collectif (SCIC) Anonyme à directoire et conseil de surveillance, à capital variable

La coopérative SOLAGRO assurera les missions d'étude, d'expertise, d'accompagnement d'acteurs de terrain, et d'appui scientifique et technique dans les domaines de l'agriculture : environnement, énergies, climat, alimentation... Ces missions constituent aujourd'hui la grande majorité du volume de travail de SOLAGRO.

La coopérative prendra la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) anonyme à directoire et conseil de surveillance, à capital variable.

Cette SCIC aura également la fonction de groupement d'employeur (GE), ce qui lui permettra de mettre à disposition des salariés auprès de ses filiales et partenaires. Notamment, le GE permettra de faire bénéficier l'association AFTERRES de la capacité d'expertise de la coopérative SOLAGRO.

### L'option SCOP possible, mais par défaut

L'option SCOP n'est pas écartée à ce stade. Cette formule n'est pas retenue en priorité, car légalement elle ne peut pas assurer la fonction de groupement d'employeurs. Il serait nécessaire de créer une autre entité juridique pour cela. Or les employés de ce GE ne pourraient pas être coopérateurs, ce qui induirait une différence entre des personnes qui seraient intégralement dédiés à la coopérative, et pourraient être sociétaires, et ceux qui seraient à temps partagés entre l'association et la coopérative, et ne pourraient donc pas être sociétaires de cette dernière car employés par le GE.

### Catégories et collèges

Les associés de la SCIC se répartissent en catégories, dont deux sont définies par la loi (les salariés et les « bénéficiaires »), et au moins une troisième catégorie. Aucune catégorie ne doit détenir la majorité absolue des droits de vote.

Les catégories seront regroupées en collèges : il y aura un collège « salariés, » un collège « bénéficiaire », et au moins un autre collège, par exemple « partenaires », ainsi certainement qu'un collège « bénévoles ».

Les adhérents actuels de l'association SOLAGRO pourront rejoindre le collège « bénévoles », et / ou adhérer à l'association AFTERRES.

### Statuts de la SCIC

Les statuts de la SCIC sont en cours de rédaction et de discussion.

## 9. La filialisation de l'activité « ingénierie méthanisation »

En parallèle à ces réflexions sur l'avenir de l'association SOLAGRO, un autre chantier a émergé au début de l'année 2024. Nous souhaitons pouvoir peser sur la filière méthanisation agricole, pour que la méthanisation agroécologique devienne le référentiel pour les acteurs impliqués.

Nous entendons pour cela poursuivre la croissance de notre équipe, ce qui est l'une des conditions nécessaires pour pouvoir se faire entendre dans un contexte où le développement de la filière reste soutenu.

Il est apparu nécessaire de donner plus d'autonomie à cette activité pour lui permettre d'être plus réactive. L'option de la conserver au sein de la SCIC a été envisagée, mais n'a pas été retenue.

L'objectif est de conserver une activité « ingénierie méthanisation » au sein du groupe SOLAGRO. La version « agroécologique » de la méthanisation que nous défendons suppose en effet une très forte complémentarité de cette activité avec toutes les autres activités menées à SOLAGRO.

La forme juridique que prendrait cette activité n'est pas encore définie. La concrétisation de ce projet devrait s'effectuer courant 2026.

## 10. Le processus de réorganisation

La réflexion sur le processus de réorganisation a été engagée à l'été 2024. Elle associe les différentes instances de pilotage de l'association SOLAGRO – Bureau, Conseil d'administration, comité de direction, comité social et économique (CSE) -, l'ensemble des salariés, et l'ensemble des adhérents, qui décideront de la transformation de l'association SOLAGRO en coopérative SOLAGRO lors d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra dans l'été 2025.

L'association AFTERRRES sera créée au milieu du premier semestre 2025. La création de la SCIC - incluant sa fonction de groupement d'employeurs – devrait être effective à l'automne 2025, une fois les différentes formalités administratives effectuées.